

LETTRE DU PQDCS OU ORDONNANCE MÉDICALE

Femmes de 50 à 74 ans*

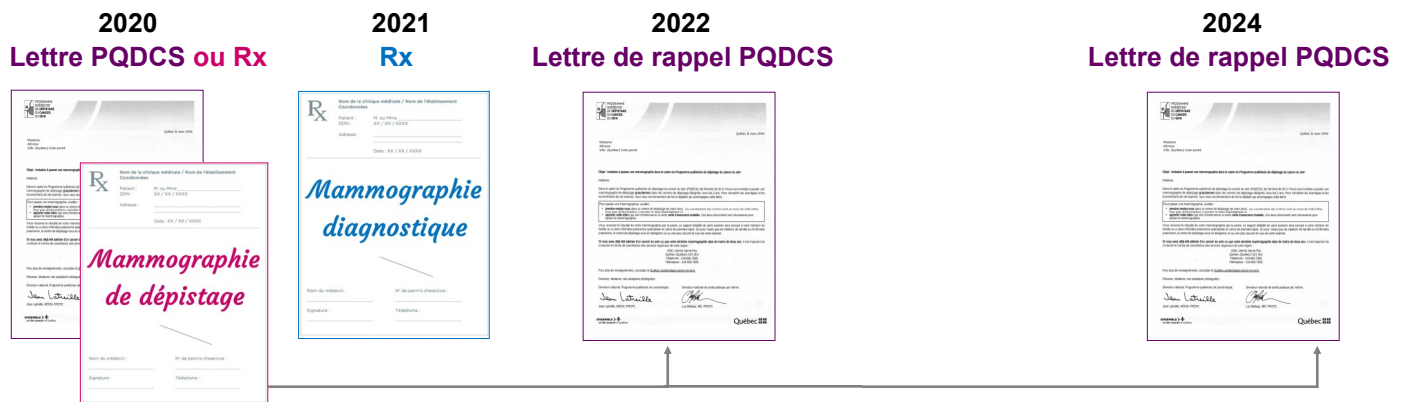
➔ Le PQDCS envoie systématiquement une lettre d'invitation **2 ans** après la date de la dernière mammographie de dépistage enregistrée au système d'information du PQDCS.

Exemple :



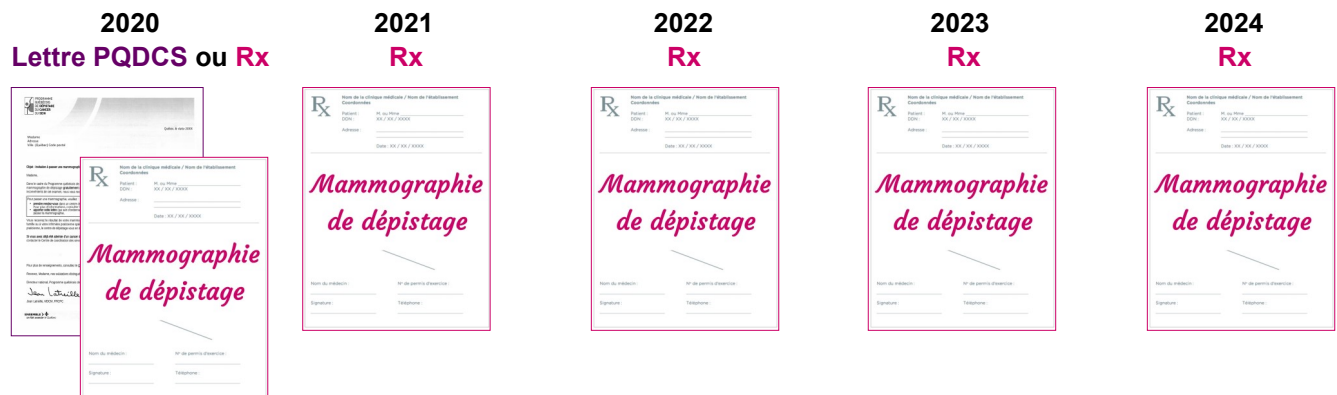
➔ Le PQDCS ne tient pas compte des **mammographies diagnostiques** (ou autres examens), cette information n'étant pas disponible au système d'information du PQDCS.

Exemple :



➔ **Femmes à risque et dépistage annuel** : Le médecin ou IPS doit **remettre une ordonnance à chaque année** à la femme. La femme de 50 à 74 ans peut participer au PQDCS en signant le consentement lors de la mammographie et ainsi recevoir sa lettre de résultat à chaque année. Cependant, elle n'aura pas de lettre d'invitation avant 2 ans, tel que le prévoit le PQDCS.

Exemple :



* Pour être éligible au PQDCS, la femme ne doit pas avoir eu de diagnostic de cancer du sein.